



Communauté de Communes du Quercy Caussadais
264 Route de Treilhou
82300 CAUSSADE

Objet : Dans le cadre de son engagement pour le développement culturel sur le territoire intercommunal, la Communauté de Communes propose des manifestations de spectacle vivant.

DECISION n° 20240741

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2022-13 du 7 mars 2022 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, et de services dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée et qui peuvent donc être passés sans formalités préalables ou selon une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget.

CONSIDERANT la qualité de l'offre de la prestation de la Compagnie Les Réflecteurs de la Mancha, pour une représentation de son spectacle de théâtre vidéo performance et marionnettes pour Tout public « L'Amour est un songe, O Dulcinée », qui se déroulera le 28 septembre 2024, au Théâtre Le Florida à Septfonds, en partenariat avec l'association Pierre Nègre ;

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** la réalisation de cette manifestation culturelle à la Compagnie Les Réflecteurs de la Mancha (48 chemin du cap de l'homme, 82000 MONTAUBAN ; N°SIREN 89157252100013) moyennant la somme de **1200 € TTC**.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement de ces actions culturelles sont inscrits au budget.

Fait à Caussade le 08/07/2024,

Monsieur Guy ROUZIES
Président de la Communauté de Communes

